



Le Peuple Des Dunes en Trégor

Collectif d'associations

Maison des associations - 22560 Trébeurden

Le 24 janvier 2012

Monsieur le Préfet
Préfecture du Finistère
42 boulevard Duplex
29320 Quimper cedex

Objet : Baie de Lannion demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation (Pontrieux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier.

Monsieur le Préfet,

Par lettre en date du 7 Janvier 2012, j'ai eu l'honneur d'attirer votre haute attention sur les dangers présentés par le projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion, dénommé gisement Pointe d'Armor.

Un des points importants que nous avons soulevés dans ce courrier concernait la nécessité impérieuse de faire une étude de l'état initial de l'ensemble de la baie de Lannion et de Morlaix –état de référence environnemental et halieutique- selon le protocole conseillé par l'IFREMER avant toute décision et à fortiori avant tout commencement d'exploitation. Cet élargissement nous paraît important pour une meilleure évaluation de l'impact environnemental d'une telle extraction, la fonctionnalité de ce type de substrat et pour une meilleure évaluation de l'importance patrimoniale de cet habitat et biotope. Comme vous le savez, le commissaire enquêteur a soulevé ce même point dans ses recommandations.

Nous souhaitons évidemment qu'une telle étude soit complète, scientifiquement pertinente, et objective.

Afin d'éviter des remises en causes plus tard et d'éviter d'éventuelles polémiques et/ou dégradations irréversibles, nous souhaitons vous suggérer que cette étude préalable, si vous la décidez, soit confiée à un organisme indépendant et dont l'expérience et la crédibilité scientifique soient indiscutables. Dans notre esprit, seul un organisme public, à la réputation incontestable tel le laboratoire de Roscoff ou l'IFREMER, paraît répondre à ces critères.

Il nous paraît également important que cette étude soit placée sous une maîtrise d'ouvrage indépendante de la CAN, de façon à ce que sa crédibilité soit sans faille et qu'elle ne puisse donner lieu au soupçon que le payeur ait le moyen d'influencer ses résultats.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Alain Bidal
Président du collectif
Peupledesdunesentregor@gmail.com
Tél : 02.96.23.67.60

Copie :

- Mr le Préfet maritime
- M. le Préfet de la Région Bretagne, M. Le Préfet des Côtes d'Armor
- Mrs les Sous Préfet de Lannion et Morlaix
- Cabinet de Mme la Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- Mr le Président de Lannion Trégor Agglomération